
DECENTRALISATION ET APPROPRIATION DE LA GOUVERNANCE LOCALE DANS LA COMMUNE RURALE DE TOUSSIANA AU BURKINA FASO

SODORE Abdoul Azise, YAMEOGO Lassane

Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Milieux et les Territoires, Université
Ouaga 1 Pr Joseph KI ZERBO, E-mails : sodoreaziz@gmail.com
yameoglass@gmail.com

RESUME

La présente étude a eu pour objectif d'apprécier l'expérience de la gouvernance locale dans la commune rurale de Toussiana. Aussi, l'approche méthodologique a-t-elle consisté à l'administration de fiche d'enquête et de guide d'entretien.

Les résultats obtenus montrent que des efforts sont faits par le conseil municipal pour associer les autres acteurs de la commune et les populations aux décisions prises lors de leurs sessions. Par ailleurs les acteurs locaux manifestent une satisfaction vis-à-vis des acquis du processus de décentralisation en cours. Toutefois, ils restent des améliorations dans l'animation du fonctionnement des conseils villageois de développement en charge de la maîtrise d'ouvrage du développement des villages et la mobilisation des acteurs au civisme fiscal.

A l'étape actuelle, la décentralisation dans la commune rurale de Toussiana offre des opportunités pour l'éclosion d'une gouvernance locale qui pourrait être un facteur favorable au développement.

Mots clés : Décentralisation - gouvernance locale - Toussiana - Burkina Faso

ABSTRACT

Decentralization and local governance appropriation in the rural district of Toussiana in Burkina Faso

This study aimed to appreciate the local governance experience in the rural district of Toussiana. Also, the methodological approach it consisted in using the survey forms and interview guide.

The obtained results have shown that the municipal council made some efforts to involve the other actors of the municipality and the populations in the decisions making. In addition the local actors express a satisfaction towards the ongoing

decentralization process. However, it remains some improvements linked to the dynamism of village development councils in charge of the control of all the development activities of the villages and the mobilization of the actors to make them pay the different taxes.

At the current stage, the decentralization process in the rural district of Toussiana offers opportunities for the blossoming of local governance which could be a factor to foster a local development.

Key words: Decentralization, local governance, Toussiana, Burkina Faso

INTRODUCTION

La remise en cause du rôle majeur de l'Etat dans la conduite du développement en Afrique donne l'opportunité à d'autres acteurs d'initier de nouvelles stratégies de développement.

Cette nouvelle forme de gestion de l'action publique que d'aucun qualifie de partage du pouvoir ou de décentralisation politique, etc. pénètre progressivement tous les arcanes des organisations publiques et privées. En tant que système social et politique, la gouvernance locale a acquis une grande légitimité particulièrement dans l'administration des communes du Burkina.

L'appropriation de ce mode de gouvernance tient notamment au fait qu'il contribue à la transformation des mécanismes de gestion et des principes de coordination de l'action collective dans la perspective de les rendre plus efficient et démocratique.

Au Burkina Faso, le démarrage en 1991¹ du processus de décentralisation a permis de jeter les bases d'une nouvelle gouvernance des communes et des régions en mettant les collectivités territoriales au cœur de la gestion. Dans les communes urbaines, le niveau d'instruction des citoyens et l'importance des ressources mobilisées ont permis une assez bonne maîtrise de la gouvernance. En revanche, cinq années après le démarrage de la décentralisation intégrale, la revue de littérature révèle une faible analyse du processus dans les 302 communes rurales. Quant au constat sur le terrain, les observations soulignent des vicissitudes dans l'achèvement des mandats des maires élus dans certaines communes rurales comme celles de Saaba, Koubri, etc. Aussi ces constats suscitent-ils des interrogations sur les capacités d'appropriation de la gouvernance locale à l'échelle des communes rurales du Burkina Faso. A défaut de toucher toutes les communes rurales, le

¹ Date de l'adoption d'une nouvelle constitution.

choix s'est porté sur Toussiana pour évaluer le processus du transfert des compétences aux collectivités locales et surtout l'aptitude de ces derniers à la gouvernance locale.

1. LE CHAMP D'ANALYSE ET LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE

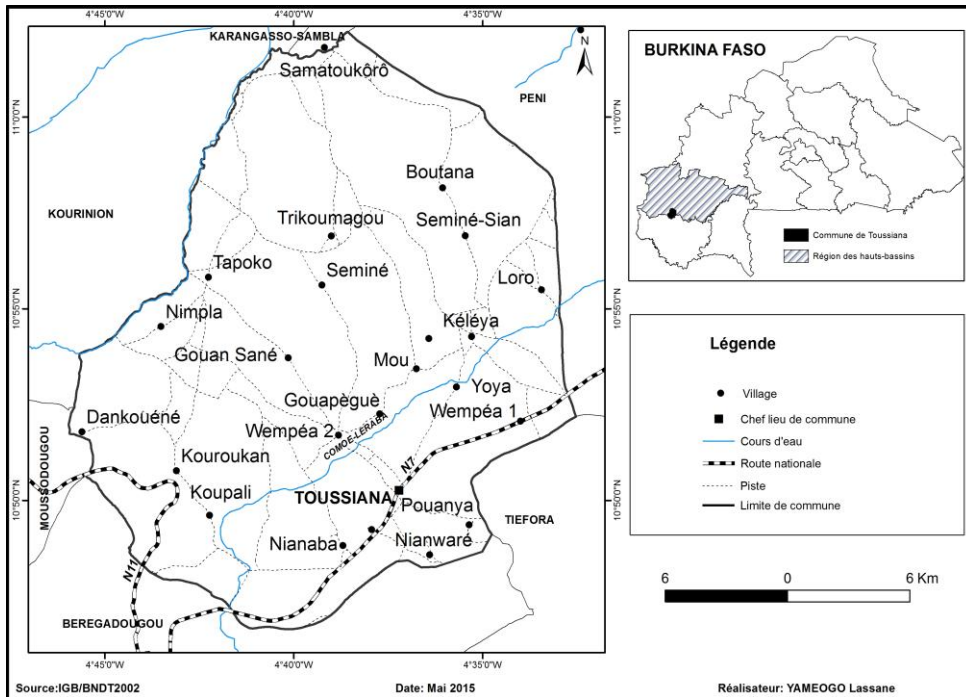
L'étude sur l'appropriation de la gouvernance locale a nécessité l'identification d'un champ d'analyse et l'élaboration d'une démarche méthodologique.

1.1. Le champ d'analyse

Le choix de Toussiana pour mener l'étude de cas tient à une volonté d'une analyse de proximité qui permet de bien étudier le phénomène de la gouvernance locale en milieu rural en lui concédant une validité interne (Giordano, 2003) avec des possibilités de comparaison avec d'autres cas. En outre la commune rurale de Toussiana (Figure 1) est située à cheval sur Bobo et Banfora, deux villes industrielles et capitales régionales majeures du Burkina. Les villes, situées sur ce tronçon conduisant vers la frontière ivoirienne, cristallisent les dynamiques de développement dans la partie ouest du Burkina sans oublier que les fonctionnalités économiques et sociales y sont en pleines recomposition au point de polariser certaines communes rurales dont Toussiana qui ambitionne une vocation urbaine dans un avenir proche.

Ensuite les différentes formes de collaboration développées par ces collectivités avec les entités supra-locales (coopération décentralisées avec l'extérieur) permettent d'apprécier l'importance du réseautage dans le développement local.

Figure 1 : Localisation du site d'étude



1.2. La démarche méthodologique

La méthodologie de la recherche allie analyse théorique et travail de terrain avec pour finalité de vérifier à travers un cas concret tout le discours qui gravite autour de la gouvernance locale des institutions publiques. Le caractère polysémique du développement local et ses nombreuses déclinaisons n'ont fait qu'ajouter de la complexité à l'analyse. Les analyses théoriques ont été complétées par des travaux de terrain faisant l'option d'un échantillonnage raisonné entre populations autochtones et allochtones en vue d'apprécier les différences de perception de la gouvernance locale entre ces deux groupes.

L'échantillonnage raisonné se base sur deux principes : le principe de la triangulation des points de vue et celui de la saturation théorique (Miles et Huberman, 2003). Le premier permet de combiner différentes techniques de collecte tandis que le second prône qu'après un certain nombre d'entrevues, rien de nouveau n'apparaît sur le même sujet. Sur cette base, 130 personnes dont 100 résidents et 30 non-résidents ont répondu à un questionnaire. Des personnes ressources recensées au sein de l'administration municipale, la

société civile, les associations confessionnelles ou laïques, les ONG ont permis, à travers des entretiens semi-directifs, de faire des analyses croisées avec les propos des administrés.

Enfin l'observation participante aux activités du Conseil Municipal a été mise à profit pour apprécier le rôle des différents acteurs de la gouvernance municipale.

2. LES RESULTATS ET DISCUSSIONS

La réflexion sur la gouvernance territoriale emprunte la quête de nouveaux mécanismes d'organisation et de gestion territoriale vue comme alternative aux initiatives top down qui ont montré leurs limites. Ce nouveau mode de gestion entend impliquer de façon croissante les acteurs locaux (privés, public, association) dans les dynamiques de développement à travers leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge. La gouvernance locale est diversement perçue par les acteurs locaux et mise en œuvre par une série d'institutions et d'individus. L'appréciation que les administrés en font est un des indicateurs majeurs de l'ancrage de la décentralisation.

2.1. Les institutions et les acteurs de la gouvernance locale

La gouvernance ne peut être effective sans des institutions et des acteurs dévolus à cette tâche. Elle exige la présence d'acteurs et d'instance de gestion bien représentés au sein des conseils de la collectivité (Dorval, 2010 ; Diallo *et al.*, 2011). Le cadre générique de la représentation locale est fixé par le code général des collectivités territoriales (CGCT). Faisant sienne ce cadre institutionnel, chaque commune assure la mise en place de ses structures de concertation et en assure la fonctionnalité.

Dans la commune rurale de Toussiana, le conseil municipal, instance élu, est aidé dans sa tâche par les conseils villageois de développement (CVD). Dans l'objectif de favoriser une appropriation des textes en matières de gouvernance locale et maîtrise d'ouvrage, les structures techniques (agriculture élevage, environnement, etc.) et les instances d'administration apportent leur expertise. Le CGCT, en affichant ses orientations vers un développement participatif encourage la participation d'acteurs non étatiques dans le développement territorial. Cette ouverture offre l'occasion aux ONG, projets et programmes² de s'affirmer en encourageant la construction de

² Le Programme national de gestion des terroirs phase II (PNGT II), le Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD), le Service Néerlandais pour le Développement (SNV), l'Agence Régional de Développement (ARD), le projet

ressources spécifiques intégrant la réalité socio-culturelle et l'histoire locale dans le développement. Au début du processus démocratique, les interventions ont été orientées vers le renforcement des capacités. Ils ont contribué notamment à la formation des élus locaux sur diverses thématiques³ dont la maîtrise a permis à ces acteurs de mieux appréhender les facettes de la gouvernance locale. Quant à la prise en compte des réalités locales, la traduction des documents dans les langues locales n'a fait qu'approfondir l'appropriation des contours de la gouvernance. Ailleurs dans les pays magrébins, l'échelle territoriale a même été revue pour prendre en compte cette réalité locale à travers, la reconnaissance du douar, une cellule communautaire très représentative (Koop, Landel et Pecqueur, 2010).

2.2. La perception des acteurs de la gouvernance locale

Le recours à la décentralisation est lié au fait que l'«Etat providentiel» n'a pas répondu aux attentes en terme de développement (Bayart, 1989). Dès lors, l'option de centrer le développement au niveau des territoires revient à valoriser ces milieux en permettant aux populations locales de prendre non seulement des initiatives, mais surtout d'être les acteurs de leur développement. Au cœur de ce nouveau mode de gouvernance figurent la transversalité, la logique du projet et le partenariat. La compréhension que les acteurs ont du processus est à même de déterminer la réussite de l'initiative. La mesure de la perception, voire de la compréhension que les acteurs ont de leur rôle dans le processus de décentralisation dans la commune de Toussiana traduit des insuffisances dans la gouvernance locale. En effet sur un échantillon de 100 personnes composées d'élus municipaux, de membres des CVD, de citoyens de la commune, une majorité (80 %) des enquêtés perçoivent la gouvernance comme «la manière dont on prend les décisions». Cela implique pour eux la participation de l'ensemble des acteurs. Pour une deuxième catégorie (15 %), la gouvernance rime avec les actions du Conseil municipal et du CVD. Pour la dernière catégorie (5 %), la gouvernance concerne l'exécutif municipal et non tout le Conseil. Selon ces derniers, le conseil municipal a la charge de faire en sorte que les « choses marchent » car élus à cette fin. La responsabilité du CVD, structure la plus décentralisée au niveau village n'est que très faiblement évoquée. Les raisons

luxembourgeois BKF/014, le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT), etc.

³ «Décentralisation et bonne gouvernance», «Mise en œuvre d'un dispositif de communication», «Elaboration du budget participatif» (PNGT 2), «Gestion budgétaire et élaboration des rapports financiers» (BKF/014), etc.

de la méconnaissance des prérogatives des structures en charge du développement local tiennent à l'emprise du conseil municipal sur l'exécutif, mais aussi la faible implication des CVD au niveau local. Ces structures sont en réalité très peu visibles sur le terrain de l'auto-conception et de la mise en œuvre des activités dans les villages.

2.3. Une participation populaire progressive aux instances décisionnelles

La décentralisation repose sur la participation des acteurs. Ces derniers, conscients des intérêts communs qu'ils défendent, travaillent de concert dans l'identification des projets pertinents pour le territoire. La viabilité d'un projet de territoire et sa réussite dépendent de la mobilisation de toutes les couches sociales dans sa mise en œuvre. Elle passe nécessairement par leur participation aux instances décisionnelles. Les décisions sont prises généralement lors des sessions du conseil municipal bien qu'il existe d'autres cadres de concertation informels.

2.3.1. Les sessions du conseil municipal

Le code général des collectivités prévoit l'organisation de rencontres trimestrielles entre les conseillers élus pour statuer sur des questions du ressort du territoire communal. En fonction des besoins et de l'urgence, une session extraordinaire peut être convoquée par le maire. Les décisions issues des délibérations font l'objet d'un arrêté municipal, porté à la connaissance des citoyens de la commune et la tutelle.

Les sessions du Conseil municipal étant publiques, les citoyens non investis de mandats électifs peuvent y participer d'autant plus qu'ils sont concernés par les décisions. Aussi ont-ils la possibilité d'être informé sur tout problème qui concerne la commune et de comprendre les motivations ayant abouti à une délibération du conseil. En outre et non des moindres, la participation des populations aux délibérations du conseil témoigne d'un intérêt pour l'action publique.

L'analyse de la participation des citoyens non investis de mandats électifs aux sessions du conseil communal pendant les quatre trimestres de 2009 se chiffre respectivement à 41, 65, 37 et 68. Bien que dérisoire, au regard du nombre d'habitants de la commune (17 282)⁴, ces chiffres témoignent d'une prise de conscience progressive au niveau local. La

⁴ Recensement général de la population et de l'habitat de l'Institut national de la statistique et de la démographie (RGPH, 2006).

participation des citoyens aux rencontres informelles initiées par les élus sont également des cadres pour mesurer l'intérêt au développement de la commune.

2.3.2. Les autres cadres de concertation: une expérimentation réussie de la démocratie participative

La mise en place de mécanismes actifs de concertation répond au souci de partager les informations et de faire participer les acteurs à la construction de réponses ou de solutions collectives. Cela requiert de recueillir les avis des services techniques et des citoyens de la commune. Il s'agit du forum communal agricole, de la conférence annuelle sur l'écocitoyenneté, la rencontre personnel/administration communale, du comité de suivi-évaluation des activités du CM. A ceux-ci s'ajoutent le cadre de concertation sur l'enseignement secondaire et primaire, le cadre de concertation sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle, le cadre de concertation sur la coopération décentralisée et la rencontre annuelle avec la jeunesse. De plus, une cellule de communication a été mise en place pour organiser l'ensemble de la stratégie communicationnelle et l'animation du journal de la mairie. La mise en place de ces dispositifs de concertation est une initiative du CM.

La consultation des rapports d'activités de la mairie a révélé la tenue effective de ces 14 débats publics d'information en 2009, 6 en 2010 et 2011. En tant que stratégie de mobilisation des acteurs, ces cadres de concertation sont une autre occasion de jauger la participation communautaire aux activités de la commune (Olivier De Sardan, 2009). Cependant dans le cadre de la commune de Toussiana, le constat montre une décroissance du nombre des occasions de rencontre de concertation entre 2009 et 2011. Cette stratégie de mobilisation des acteurs fait partie des modes d'organisation pour la gouvernance.

La participation des populations et des services techniques déconcentrés s'est révélée assez significative. Les échanges ont permis de réorienter les actions du conseil municipal, lui permettant ainsi de bénéficier de l'accompagnement des diverses couches socioprofessionnelles dans l'exécution des plans annuels d'investissement. Cette mobilisation des forces vives de la commune est un complément et un outil de renforcement de la démocratie représentative. Elle a permis de renforcer la confiance et recréer du lien entre les élus et les citoyens non investis de mandats électifs. Cependant la perception du citoyen sur la gestion et les aptitudes dans la gouvernance du conseil municipal peuvent être également interrogée.

2.4. L'évaluation du processus de la gouvernance locale

Ces points de vue ont été appréhendés en se basant sur trois aspects importants de la gouvernance locale: le niveau d'appropriation du processus de la décentralisation, l'appréciation des actions des autorités municipales et celle de la manière dont le CM s'est acquitté de son devoir.

2.4.1. Le niveau d'appropriation du processus

L'élargissement de la décentralisation au niveau des communes rurales a débuté en 2006 avec l'élection des conseillers ruraux pour un mandat de 5 ans. A l'issue de ce quinquennat qui se voulait une phase d'apprentissage, un second a été entrepris en 2013 et devrait s'apparenter à une consolidation des acquis du premier quinquennat. Des entretiens avec les population sur les acquis et l'appréciation qu'elles en font, il ressort que la grande majorité (88%) avoue mieux comprendre la décentralisation en 2013 comparativement au premier quinquennat. La participation aux sessions du conseil communal constitue pour certains citoyens non investis de mandat électif (6% de l'échantillon), l'élément primordial qui a permis de comprendre le processus. En effet le processus d'«empowerment» mené par le conseil municipal tout en favorisant l'assimilation des actions menées au sein du conseil amène les populations à situer leur rôle dans le développement de leur village. Le corollaire est un engagement plus accrue dans le paiement des taxes communales. C'est donc un niveau d'appropriation acceptable au regard du temps de mise en œuvre. Toutefois, il faut noter que le travail pour une plus grande appropriation doit continuer. En effet, quelques personnes rencontrées dans les quartiers centre de la commune, ne connaissaient pas le nom des conseillers de leurs quartiers tout en affirmant avoir voté aux élections municipales. Ce constat n'a pas été fait dans les villages où les personnes rencontrées ont pu aisément identifier aussi bien les conseillers que les responsables CVD. Cela pourrait s'expliquer par l'étroitesse des villages et les liens qui existent entre les habitants.

Pour le projet d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (Adepac, 2010), l'appropriation du processus peut être jugée satisfaisante pour l'ensemble des communes et régions. Sissoko (2007) évoquait déjà dans une étude comparée entre des communes du Mali et celle du Burkina Faso, le niveau d'appropriation acceptable du processus de la décentralisation à Toussiana. Néanmoins, il convient de continuer le travail d'information et de sensibilisation en mettant un accent particulier sur l'implication de toutes les

couches sociales y compris les allochtones au sein du conseil municipal, les groupes marginalisés au sein des femmes, des jeunes, des castés.

2.4.2. L'évaluation des actions des Autorités municipales

Elle concerne la gestion par le bureau du CM de l'ensemble des affaires locales en lien avec les compétences transférées aux communes rurales. Les aspects relatifs à la responsabilité et à la performance sont abordés. Aussi, plus de 90% des enquêtés dans la commune ne sont pas en mesure de citer l'ensemble des compétences transférées à une commune rurale. Par contre, ils évoquent les secteurs très liés aux services sociaux de base tels que l'eau, la santé, l'éducation primaire à travers lesquels ils ont vu l'intervention des autorités municipales. Pour la gestion du foncier, 65 % des enquêtés affirment que le lotissement a été bien mené. 27 % dénoncent la mainmise des chefs coutumiers dans la gestion du foncier et 8 % sont sans avis. De nombreuses personnes ignorent la mise en place d'un Service Foncier Rural (SFR) et des commissions de réconciliation foncière villageoise pour aider au règlement des litiges fonciers.

Concernant les routes, les tracés de quelques voies sont signalés par la majeure partie (92 %) des personnes interviewées comme un des signes de l'action de la mairie. La collecte des taxes est aussi mentionnée par les acteurs du secteur informel comme étant un élément majeur de l'action des autorités municipales. Il n'y a pas de problème majeur pour ce paiement. Cependant pour les commerçants, cet argent doit en partie servir pour l'entretien de leurs lieux d'activités. L'une des actions la plus en vue des autorités municipales abordées par 98 % des interviewées de Toussiana concerne les actes administratifs en général et celui de l'Etat civil en particulier. Des avis convergents montrent qu'il y a relativement eu une bonne répartition des infrastructures réalisées sur l'ensemble du territoire communal. Elles concernent celles de l'eau (château d'eau et borne fontaine), de l'éducation (écoles primaires, salles de classe, lycée communal), de la santé (CSPS, logements), des aménagements hydro-agricoles.

C'est donc environ 65 % des personnes rencontrées dans la commune qui jugent très positif les actions des autorités municipales, 19 % positif, 7 % moyen, 9 % insuffisant. Ceux qui déclarent insuffisants les actions des Autorités municipales se rencontrent aussi bien parmi les ressortissants que les résidents. Il s'agit de personnes qui comprennent assez bien le processus de décentralisation. Ils accusent d'une part l'influence de la chefferie coutumière sur la gestion de la commune, situation constatée dans la commune de Po (CGD, 2009), et, d'autre part, l'incapacité du conseil municipal de fournir l'eau potable aux habitants dans le chef lieu de

commune. La situation de Toussiana est semblable à celle des communes de Houndé et Bama (Sissoko, op. cit.). Il est par contre différent des communes ayant connu des crises (Péni, Koumbia) où il transparait que les avis, des populations sont affectés par les différends ayant opposé les partisans et les adversaires du président du conseil municipal.

2.4.3. L'évaluation de la manière dont le CM s'est acquitté de son devoir

La gouvernance locale a le mérite de mettre l'accent sur les formes concrètes d'action des pouvoirs locaux en tant que délivreurs de services et leurs interactions directes avec les usagers/citoyens (CGD, 2009; Olivier De Sardan, 2009). C'est pourquoi, cette appréciation se fonde sur les critères de participation, de transparence et d'imputabilité.

❖ La participation des résidents

Des entretiens réalisés aussi bien auprès de la population que des autorités municipales, les données collectées confirment l'invite à la participation de tous les citoyens à toutes les activités du conseil municipal. Cependant, la stratégie de communication nécessite d'être améliorée car des membres du CVD estiment que, souvent, l'information n'est pas fournie à temps pour certaines rencontres. Les cadres de concertations mis en place par le conseil municipal sont aussi présentés comme des moyens d'implication des différents acteurs au processus de prise de décision. De même, les rencontres organisées en vue de recueillir les avis et de donner l'information aux citoyens apparaissent aussi pour les acteurs locaux comme des cadres de participation de toutes les couches sociales à la gestion de la commune.

La «participation» reste donc le mot clé employé par le maire et ses conseillers à Toussiana lorsqu'il est évoqué avec eux les questions de gouvernance locale. Dans l'ensemble, on peut dire que cela est une réalité du terrain. Elle apparait comme une action collective pour l'exercice du pouvoir et de l'autorité (Blundo & Le Meur, 2009), facteur important de réussite de la gouvernance locale.

❖ La participation des ressortissants

Les ressortissants sont les témoins des changements qui s'opèrent dans la commune rurale de Toussiana. Ils sont pour la plupart soit du secteur public (fonctionnaires de l'Etat), soit du privé (projets, ONG, commerces, etc.) ou des étudiants. Certains travaillent dans des structures d'appui à la décentralisation. Sur 30 personnes ayant répondu à un questionnaire en ligne,

83 % affirment s'investir dans la sensibilisation/information des populations locales et celles vivant hors de la commune sur le processus de la décentralisation. Cela se manifeste dans la commune à travers les rencontres organisées par l'Union Générale des Scolaires de Toussiana (regroupant les élèves et étudiants) ; elles permettent d'échanger avec les résidents, le conseil municipal ou les CVD. A cela s'ajoutent les rencontres menées entre ressortissants dans leurs localités d'accueil principalement Ouagadougou et Bobo Dioulasso. C'est un effort qui pourrait à long terme influencer positivement le niveau d'appropriation du processus de la décentralisation par les populations. 10 % de cet échantillon attestent agir en faveur d'une plus grande imputabilité de la part des élus locaux. Cela est étroitement lié au point évoqué ci-dessus car des citoyens bien informés et sensibilisés peuvent contraindre les conseillers à rendre compte. 5 % disent participer aux sessions du conseil municipal. Ces contributions en faveur de la gouvernance locale sont assez remarquables. Néanmoins, aucun enquêté n'a affirmé s'investir dans la formation des élus (conseillers municipaux, membres CVD). Des informations recueillies sur le terrain, la participation des ressortissants se heurte à la peur de la «sorcellerie» et aux vieilles querelles ou tensions qui ont existé entre les quartiers centraux de la commune induisant ainsi une compétition accrue pour la présidence du conseil municipal. Bayart (2009) rappelle bien d'ailleurs les relations conflictuelles existantes entre tradition et démocratie en Afrique. En outre, la forte implication des chefs traditionnels a entraîné le blocage de certains projets. De l'avis du maire, ces contraintes sont sur le point d'être levées afin de favoriser une plus grande implication de tous les acteurs. Sur le terrain, le constat montre une augmentation du nombre d'investissement des ressortissants dans l'immobilier, l'achat et la construction de locaux dans la zone commerciale et le déplacement de plus en plus fréquents de ces derniers dans leur commune d'origine.

❖ La transparence

En se fondant sur le principe de la gestion participative, le conseil municipal dit mettre en avant la transparence dans la gestion des affaires locales. Sur ce dernier aspect, les entretiens à Toussiana révèlent que pour plus de la moitié de l'échantillon (55%), la gestion est très transparente et transparente pour 20%. Quant à l'autre partie, il la juge opaque (10 %) tandis que 15% sont restés sans avis. Ceux pour qui, la gestion est opaque affirment qu'il est difficile d'avoir toutes les informations sur les activités et leur financement. Et pourtant, à la mairie de Toussiana, toutes les informations sur les activités du CM sont disponibles et peuvent être mis à la disposition des éventuels demandeurs. Il s'agit notamment des rapports financiers, du

rapport spécial du maire qui font annuellement le bilan de l'ensemble des actions menées. C'est donc un effort qui est fait pour à la fois rassurer les partenaires de la commune et les citoyens (Zoungrana et *al*, 2010). La réponse affirmative sur la gestion transparente à 75 % est révélatrice de la confiance entre les autorités municipales et les administrés et pourrait être un terreau pour la mobilisation des initiatives et des ressources endogènes.

La situation de la commune concernant la participation et la transparence est corroborée par les écrits de Sissoko (*op. cit.*). Ces aspects de transparence dans la gestion des ressources financières ayant été des facteurs déclencheurs de crises entraînant la révocation de certains maires, l'on peut attester de l'effort qui est fait à cet effet, malgré la jeunesse du CM.

❖ **La redevabilité**

Si le devoir de rendre compte est manifeste pour les autorités municipales, cela n'est pas automatiquement le cas pour les conseillers dans les villages et les quartiers. Il apparaît que ces derniers semblent se baser sur les rencontres convoquées par la mairie. En rappel selon le rapport spécial du maire, le nombre de débats organisés à des fins d'information et de compte rendu aux citoyens a été de 6 en 2009, 9 en 2010 et 6 en 2011. Aucun conseiller rencontré n'a affirmé avoir organisé de sa propre initiative une séance d'information aussi bien sur sa fonction que sur le travail du conseil municipal. Un effort doit être fait sur ce plan car il est aussi ressorti que les populations sont moins enclines à s'informer auprès des conseillers de leur quartier ou village. Au-delà de ces insuffisances individuelles, il faut signaler l'existence du journal l'Echo de la mairie, un bulletin d'information pour les citoyens et les partenaires de la commune. Depuis 2007, Sissoko (*op. cit.*) affirmait que «le principe d'imputabilité semble être assez respecté à Toussiana».

La stratégie mise en place par le CM avec les autres acteurs pour l'exercice de la gouvernance locale semble à tout point de vue assez efficace. Il n'y a pas eu de tensions comparées à d'autres communes aussi bien pendant la première mandature que pour l'installation du maire pour son second mandat. Les différents cadres de concertations et l'esprit d'ouverture des autorités municipales auraient certainement contribué dans la conduite du processus de décentralisation à Toussiana. Il reste cependant que l'implication des ressortissants demeure faible selon les informations recueillies à Toussiana. L'apprentissage de la démocratie locale est une œuvre de longue haleine qui, bien mené, peut déboucher sur un changement social véritable. La création d'un comité de suivi-évaluation des actions du

CM en 2009 et du comité technique d'arbitrage participe de la consolidation du processus de la gouvernance locale.

L'étude sur l'exercice de la gouvernance locale a montré à Toussiana que les acteurs locaux ont des aptitudes pour l'assumer. Cet état de fait est attesté par l'étude bilan de l'ADEPAC (op. cit.) dans 43% des communes. La création de cadres de concertation est un atout pour atténuer les difficultés et favoriser l'émergence de décisions consensuelles. Malheureusement, cela n'a été effectif dans nombre de collectivités territoriales. On note l'absence de dispositifs de concertation là où les crises ont été ouvertes (Sodore, 2013).

A Toussiana, la première mandature s'est achevée sans tensions ouvertes entre les acteurs locaux ; elle constitue même une marque forte pour l'appropriation du processus de la décentralisation. De plus, la participation des citoyens aux sessions du CM est un aspect intéressant pour l'ancrage progressif de la gouvernance inclusive. L'ADEPAC (op. cit.) a souligné que 6 citoyens en moyenne ont participé à une session du conseil municipal dans 58 % des communes rurales. Au-delà de la participation, des efforts doivent être faits pour sensibiliser les populations au civisme fiscal. C'est un des axes importants auxquels la gouvernance locale doit s'atteler à réussir pour financer les actions de développement. Cela est encore loin d'être atteint à Toussiana, mais n'est pas une particularité car Sissoko (op. cit., CGD, op. cit. et ADEPAC, op. cit.) soulignent la faiblesse de la mobilisation des ressources propres. En tenant compte, du temps de mise en œuvre du processus de décentralisation, des réserves peuvent être faites quant aux analyses réalisées dans cette étude qui ont été faites juste cinq ans après le démarrage de la décentralisation en milieu rural. Néanmoins, il a été constaté une augmentation du taux de recouvrement des recettes.

CONCLUSION

Les efforts consentis par les acteurs locaux pour dialoguer et décider ensemble des actions à entreprendre, peuvent présager des améliorations futures aussi bien dans la participation, la transparence et la redevabilité. La satisfaction manifestée par la majorité des personnes interrogées sur le processus de décentralisation doit être maintenue et renforcée autour de projets de territoire porteurs de développement local. C'est une condition importante pour le renforcement du processus d'appropriation de gouvernance locale et partant de l'ancrage territorial de la décentralisation à Toussiana. Au-delà de Toussiana, les acteurs locaux et les collectivités territoriales rurales au Burkina comprennent non sans difficultés l'enjeu de la gouvernance locale et le rôle qu'ils ont à jouer s'ils veulent un développement de leur localité. Cela est d'autant plus vrai que les

Programmes d'ajustement structurels ayant sonné le glas de l'Etat providentiel, il n'y a que les acteurs locaux qui auront pris en main leur destin qui pourront relever le pari du développement local.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADEPAC, 2010. Etats des lieux de la décentralisation au Burkina Faso (2006-2010), Appui à la décentralisation et à la participation citoyenne, 55 p.
- BARON (C.), 2003. «La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique», *Droit et société*, 2003/2, n°54, pp. 329-349.
- BAYART (J-F), 2009. La démocratie à l'épreuve de la tradition en Afrique subsaharienne, *Pouvoirs*, n° 129, p. 27-44.DOI 10.3917/pouv.129.0027
- BAYART (J.-F.), 1989. *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 439 p.
- BLUNDO (G.) et LE MEUR (P.-Y.), 2009. The Governance of Daily Life in Africa: Ethnographic Explorations of Public and Collective Services. Leiden: Brill, 2009, *Volume 19 de African Social Studies Series*, 347 p.
- CGD, 2009. La gouvernance locale au Burkina Faso: perceptions globales des burkinabè et expérience concrète de la Commune de Po, 38 p.
- DEBERRE (C.), 2007. « Décentralisation et développement local » *Afrique contemporaine*, 2007/1 n° 221, p. 45-54.
- DIALLO (M. A.), VALL (E.) et BAYALA (I.), 2011. La construction d'un dispositif de gouvernance locale pour la gestion des ressources naturelles : cas de la charte foncière locale de Koumbia, 6 p.
- DORVAL (B.), 2010. Gouvernance, théories et pratiques, Collection les Classiques des sciences sociales, Paris, 307 p.
- GIORDANO, (Y.) (Éd.). (2003). Conduire un projet de recherche. Une perspective qualitative. Colombelles : Éditions EMS.
- Journal Officiel N°02, 2005. Loi 055-2004/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, 55 p.
- KI (J. M.), 2007. Etats des lieux de la décentralisation, Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés, 37 p.
- KOOP (K.), LANDEL P.A., PECQUEUR (B.) 2010. Pourquoi croire au modèle du développement territorial au Maghreb ? Une approche critique, *EchoGéo* [En ligne], n° 13, 2010. <http://echogeo.revues.org/12065>.
- MILES (M.) et HUBERMAN (M.), 2003. Analyse des données qualitatives Méthodes en sciences humaines, De Boeck, 632 p.

- OLIVIER DE SARDAN (J. P.), 2009. Les huit modes de gouvernance locale en Afrique, Programme Afrique: Pouvoir et politique, Série «*Working papers*», 59 p.
- SEBAHARA (P.), 2004. Suivi et évaluation des appuis à la décentralisation et à la gouvernance locale, Centre européen de gestion des politiques de développement, document de réflexion N°55, 43 p.
- SISSOKO (M.), 2007. Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : Etude comparative sur l'appropriation de la réforme par les communautés rurales au Mali et au Burkina Faso, Rapport de synthèse, Bamako, Point Sud/Centre de recherche sur les savoirs locaux.
- SODORE (A. A.), 2013. «Commune rurale de Toussiana au Burkina Faso- Décentralisation et gouvernance locale pour quel développement local ?», Mémoire de Master Erasmus Mundus in Sustainable Territorial Development, University Degli studi di Padova/ Italy, 109 p.
- ZOUNGRANA (T. P.), OUEDRAOGO (F. C.), YAMEOGO (L.), 2010. «La coopération décentralisée au Burkina-Faso: des expériences en cours dans trois communes » in *Climat et développement*, n°10, pp 96-107. Laboratoire Pierre PAGNEY - Climat, Eau, Ecosystème et Développement (LACEEDE), Université d'Abomey-Calavi, pp. 96-107.